

## Dictée : l'origine la plus connue du poisson d'avril

**Numéro d'inventaire** : 2022.16.1

**Auteur(s)** : Céleste Ducaroy-Margaron

**Type de document** : travail d'élève

**Période de création** : 1er quart 21e siècle

**Date de création** : 2020

**Inscriptions** :

- texte manuscrit : L'Origine la plus connue du Poisson d'avril. 1 Le 1er avril est le jour des canulars, des 2 farces et des blagues. Mais d'où vient la 3 tradition d'accrocher des poissons dans le 4 dos des gens en criant "poisson d'avril"? 5 Comme souvent il n'existe pas une seule 6 origine mais plusieurs origines à la fête du 7 Poisson d'avril. La fête du 1er avril tombe 8 douze jours après l'équinoxe de printemps. 9 Il est donc fortement possible que cette fête 10 trouve son origine dans l'Antiquité : une 11 journée du rire était consacrée aux dieux. 12 Une autre explication : au début avril la 13 pêche était interdite car c'est la reproduction 14 des poissons. Certains avait comme idée de 15 faire des farces aux pêcheurs en leur offrant 16 de faux poisson en criant "poisson d'avril". 17 Une autre explication plus récente veut que le 18 Poisson en avril soit symbole du carême : 19 période où il n'est permis de manger que du 20 Poisson pour faire pénitance. Au début du 21 XXème siècle, on s'envoyait des cartes du 1er 22 avril illustrés de petit poisson pour se 23 souhaiter amour, amitié et bonheur.

- annotation : 13,5/20 s avaient s e ait e s s

- texte manuscrit : LOI TRAVAIL : Droit à la déconnexion [ Tableau ayant servi de brouillon à la rédaction d'un exercice]

**Matériau(x) et technique(s)** : papier crayon, crayon à bille

**Description** : Feuille de papier blanc format A4, manuscrite au recto et au verso. Le texte a été écrit au dos d'une feuille déjà utilisée.

**Mesures** : hauteur : 29,7 cm ; largeur : 21 cm

**Notes** : Cette dictée sur l'origine de la tradition du poisson d'avril a été réalisée lors du premier confinement en France, entre le 17 mars 2020 et le 11 mai 2020. Ce texte manuscrit est la transcription par l'enfant Céleste Ducaroy-Margaron (née le 26/05/2007) d'un texte dicté à distance par sa grand-mère maternelle, Bernadette Margaron (née le 15/07/1947), domiciliée à plus de 100 km de ses petits-enfants. Cet exercice, qui avait pour but d'entraîner l'enfant à l'écriture et à l'application des règles de grammaire et d'orthographe, était aussi salvateur pour la grand-mère : c'était une occupation et cela lui permettait de conserver le lien intergénérationnel. Les textes étaient choisis par Bernadette, et étaient plus ou moins en rapport avec l'actualité du moment. Ils lui étaient scannés pour correction. Les premières séances de dictées ont été réalisées en visioconférence (utilisation de plateformes comme Zoom, Whatsapp...), puis par téléphone. L'usage de ces moyens de communication est justifié par l'interdiction de quitter son domicile inhérente au confinement lié à la pandémie de COVID-19.

Lors de sa proposition de don, Madame Claire Margaron décrit ce fonds de la façon suivante : "Dictées écrites par mes enfants Céleste (13 ans ) et Firmin (10 ans) confinés chez nous à Villefranche pendant la crise sanitaire Covid en mars-avril 2020, lors de séances par Whatsapp ou par téléphone instaurées avec leur grand-mère confinée chez elle à Hauterives (26) qui leur lisait des textes qu'elle avait choisi en lien avec l'actualité et/ou pour se distraire."

**Mots-clés** : Orthographe, dictées

Accompagnement scolaire familial (devoirs de vacances...)

**Lieu(x) de création** : Villefranche-sur-Saône

**Historique** : Fonds « Education Confinée » du Musée National de l'Éducation. Suite au premier confinement national en France (17 mars 2020 – 11 mai 2020), lié à la pandémie mondiale de COVID-19, le MUNAÉ a lancé le 12 juin 2020 un appel à collecte des traces matérielles de la mémoire de la « nation apprenante », fruit de la première période de confinement : travaux d'élèves, objets représentatifs de la période... Cet appel s'est fait par voie de presse, par les réseaux sociaux. Par ailleurs, certains objets ont d'abord fait l'objet d'une proposition de don au MUCEM, engagé dans une démarche similaire, qui a ensuite redirigé un certain nombre de propositions de dons vers le MUNAÉ.

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : Non paginé

## L'Origine la plus connue du

### Poisson d'avril

13,5/20

1 Le 1<sup>er</sup> avril est le jour des canulars, des  
2 farces et des blagues. Mais d'où vient la  
3 tradition d'accrocher des poissons dans le  
4 dos des gens en criant "poisson d'avril" ?  
5 Comme souvent il n'existe pas une seule  
6 origine mais plusieurs origines à la fête du  
7 poisson d'avril. La fête du 1<sup>er</sup> avril tombe  
8 douze jours après l'équinoxe de printemps  
9 et il est donc fort possible que cette fête  
10 trouve son origine dans l'Antiquité : une  
11 journée du mois était consacrée aux dieux.  
12 Une autre explication : au début avril la  
13 pêche était interdite car c'est la reproduction  
14 des poissons. Certains <sup>avaient</sup> comme idée de  
15 faire des farces aux pêcheurs en leur offrant  
16 de faux poissons en criant "poisson d'avril".  
17 Une autre explication plus récente veut que le  
18 poisson en avril soit symbole du carême :  
19 période où il n'est permis de manger que du  
20 poisson pour faire pénitence. Au début du  
21 ~~XX~~<sup>ème</sup> siècle on s'envoyait des cartes du 1<sup>er</sup>  
22 avril illustrées de petits poissons pour se  
23 souhaiter amour, amitié et bonheur.

Loi TRAVAIL : Droit à la déconnexion

Document 6

Article 55 loi  
8 août 2016, dite  
loi Travail, crée  
droit à la  
déconnexion

relative au W  
à la modernité  
du dialogue  
social, à la  
sécurité et à  
parcours prof

→ obligation  
pour les employeurs  
du privé mais  
pas de la  
fonction  
publique

cf. L 2212-17-7° du code  
du W  
= relevé text p. 7

Document 6

Depuis le 1<sup>er</sup>  
Janv. 2017,  
la loi impose aux  
employeurs du  
privé de régler  
l'usage des  
SMS et des  
courriels en  
dehors des  
heures de W  
pour les  
salariés  
cadres.

pas d'obligation  
réglementaire

Document 7

la loi prévoit  
obligation pour les  
+ de de 50 salariés  
de négocier avec  
les partenaires  
sociaux des  
dispositifs de  
régulation de  
l'utilisation de  
outils  
numériques et  
une assurance  
le respect des W  
de repos et  
de congés ainsi  
que la vie  
pro et  
familiale